



Interpellation de Mme Van Offelen : Préservons et valorisons nos sentiers et cheminements piétons.

Quoiqu'elle connaisse de nombreux sentiers et cheminements piétons ucclais, **Mme Van Offelen** en a découvert de nouveaux grâce à l'excellent guide du Cercle d'histoire locale d'Uccle.

La plupart de ces cheminements piétons sont très anciens et figuraient déjà dans l'Atlas des chemins vicinaux de 1844. Il existait alors 152 voiries vicinales se répartissant en 41 chemins et 111 sentiers.

En outre, un sentier de grande randonnée (GR 12) relie Bruxelles à Paris en passant par Uccle.

Tous ces sentiers présentent un intérêt non seulement en termes de mobilité, mais aussi sur les plans historique, patrimonial, environnemental et esthétique : ils sont à la fois des chemins de balades et des raccourcis entre deux rues et deux quartiers.

Il est essentiel de préserver, valoriser et mieux faire connaître ce patrimoine communal.

Existe-t-il un inventaire complet des sentiers anciens et nouveaux ? Ces sentiers font-ils l'objet de mesures de protection ? Combien de sentiers sont classés ? Lesquels ? Serait-il possible de sauvegarder tous ces sentiers de la destruction lors de nouveaux aménagements ?

Il y a lieu de se réjouir des travaux de rénovation effectués sur plusieurs sentiers. Cependant, existe-t-il un plan complet d'aménagement, de manière à les rendre plus attractifs et confortables en ciblant les zones à rénover ? Un éclairage est-il prévu afin de sécuriser les lieux ? Le Collège envisage-t-il l'installation de bancs publics, particulièrement utiles pour les personnes âgées ou à mobilité réduite ?

Des informations sur ces sentiers ont été diffusées via plusieurs brochures intéressantes éditées par la commune il y a une quinzaine d'années (« Uccle à pied », « itinéraires de promenades-découvertes »). Par ailleurs, la publication du Cercle d'histoire sur les chemins ucclais a remporté un franc succès. Serait-il possible de publier sur le site communal une carte des sentiers et cheminements piétons complétée par un dossier explicatif ? Le Collège pourrait-il organiser une exposition didactique sur base de photographies et de documents d'archives, en collaboration avec le Cercle d'histoire et d'archéologie d'Uccle et les services communaux concernés ?

M. Desmet remercie Mme Van Offelen d'avoir relancé la réflexion sur cette thématique, à laquelle il s'intéresse lui-même depuis 2007.

M. Desmet s'est appuyé pour sa part sur la documentation publiée par l'Association des comités de quartier ucclais (ACQU), notamment la brochure « Uccle, c'est le pied », qui recensait un fléchage établi par les concepteurs de l'initiative pour permettre aux riverains de passer d'un quartier à l'autre sans utiliser leur voiture.

L'installation d'un éclairage nocturne permettrait peut-être de sécuriser certains sentiers mais il faut aussi prendre garde à ce qu'un tel dispositif ne soit pas nuisible pour la faune et la flore.

M. Desmet souligne l'intérêt du petit chemin Jan Van Nijlen, qui permet de relier la rue Egide Van Ophem à la plaine du Bourdon en longeant la gare de Calevoet.

M. Desmet rappelle que dans le cadre d'une question écrite, il avait proposé d'attribuer une dénomination aux sentiers inconnus.

M. l'Echevin Wyngaard confirme que les sentiers et cheminements piétons font l'objet d'un recensement dans l'Atlas des communications vicinales, établi par le géomètre de 1^{ère} classe du Cadastre de Hal le 1^{er} janvier 1844, adopté par le Collège en date des 12 et 17 juillet 1849 et validé par la Députation permanente du Brabant en 1850.

Les sentiers créés depuis lors sont réputés « innommés » et devraient peut-être faire l'objet d'une dénomination, comme le suggère M. Desmet.

La gestion de ces sentiers est encadrée par la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux.

Certains sentiers font l'objet d'un classement en tant que tel (Crabbegat, Delleweg, rue du Château d'Eau) ou sont classés parce qu'il se situent dans le périmètre d'un site classé (Kauwberg).

Lorsque des demandes de permis concernent une parcelle privée traversée par un chemin vicinal, le service de l'Urbanisme y prête une attention particulière, afin de préserver le sentier, quitte à ce qu'il soit légèrement dévié.

M. l'Echevin Wyngaard tient à la disposition des membres du Conseil communal une liste des sentiers qui ont fait l'objet d'une rénovation au cours des 20 dernières années.

Des projets d'aménagement sont prévus pour les sentiers suivants : le Sparrenweg, le sentier Jan Van Nijlen, le chemin Steenbroek et le Sukkelweg.

L'opportunité d'installer un éclairage ou des bancs publics est examinée au cas par cas, en fonction de la largeur du sentier considéré ou de la nécessité de préserver la faune et la flore en raison de la proximité avec une zone Natura 2000.

Le tronçon de cheminement cyclo-piéton de l'avenue Jacques Pastur a pu être doté d'un éclairage.

Le service de la Voirie est en train d'élaborer une carte des chemins et sentiers vicinaux de la commune. Il s'agira en l'occurrence d'une carte interactive, disponible sur le site internet communal, qui mentionnera des informations telles que la largeur du sentier, la date et la nature des dernières interventions, et pourra aussi être complétée par des renseignements d'ordre historique grâce à la collaboration du Cercle d'histoire locale.

De même, le service est tout à fait disposé à collaborer avec le Cercle d'histoire pour l'organisation d'une exposition, dont les photographies prises par Mme Van Offelen elle-même pourraient constituer une pièce maîtresse.

Mme Van Offelen estime que le chemin cyclo-piéton de l'avenue Jacques Pastur a une largeur suffisante pour permettre l'installation de bancs publics.

Il serait opportun de mettre à l'entrée des sentiers une indication du lieu où ils mènent.



Interpellation de M. Hayette : La gestion du stationnement sur la chaussée d'Alseberg.

M. Hayette rappelle que le chantier de la chaussée d'Alseberg suscite des interrogations auprès des riverains et usagers ainsi qu'auprès des journalistes, qui se sont étonnés du nombre important de voitures stationnées sur les trottoirs du tronçon situé entre le Globe et la rue Xavier De Bue.

La vision martiale du stationnement, énoncée par le Collège et reprise par les journalistes, selon laquelle « les zones de stationnement sont désormais marquées différemment et les habitudes vont devoir changer » ne semble pas avoir convaincu des nombreux automobilistes.

Quelle alternative le Collège envisage-t-il pour les personnes qui n'ont d'autre choix que la voiture pour effectuer leurs achats ?

Quelles réflexions le Collège compte-t-il mener avec les riverains et commerçants ?

M. De Bock signale qu'en raison d'un marquage lacunaire, on ne distingue guère les places dévolues au stationnement de celles qui ne le sont plus. C'est d'autant plus difficile que l'espace entre la hauteur de la rue et la bordure a été rétréci. De plus, ce phénomène est encore accentué par la propension de certains commerçants à mettre leur enseigne ou leurs annonces publicitaires sur la voie publique.

Malgré les plaintes émises sur les réseaux sociaux, cette situation perdure. Quelles sont les mesures prises par le Collège pour résoudre ce problème ?

En outre, le suivi du chantier n'est pas assuré de manière optimale. La commune n'en est pas entièrement responsable mais devrait relayer les doléances des citoyens auprès du gestionnaire du chantier.

M. De Bock déplore par exemple qu'au carrefour entre la rue Xavier De Bue et la chaussée d'Alseberg, la portion de trottoir à hauteur de la pharmacie, en face du magasin « Karwan », a fait l'objet d'un rafistolage superficiel, qui contraste avec les travaux de rénovation entrepris sur l'ensemble de la chaussée.

M. l'Echevin Wyngaard invite les membres de l'assemblée à ne pas déprécier ce quartier de manière excessive car une trop mauvaise image nuirait aux commerçants.

Le nombre de places de parking sur la chaussée d'Alseberg a été réduit parce que le plan régional a inscrit cet axe dans la catégorie « piétons + ».

En effet, dans les quartiers commerçants, les trottoirs doivent avoir une largeur minimale de 2 mètres et, en vertu du code de la route, le stationnement n'est pas autorisé à moins de 5 mètres d'un passage pour piétons à un carrefour.

En outre, il faut veiller à ce que les piétons puissent cheminer sur un sol relativement plane lorsqu'ils traversent des carrefours.

Le Collège n'est pas demeuré les bras croisés face à cette situation, et ce d'autant plus qu'il dispose de données objectives grâce à l'étude financée et réalisée par Parking Brussels sous la mandature précédente.

Des réflexions ont été menées avec les instances régionales à propos des emplacements dévolus au stationnement.

À l'époque, le ministre Smet avait annoncé la réalisation d'un parking souterrain place Jean Vander Elst, qui depuis lors a été abandonnée. L'aménagement de parkings souterrains est très onéreux et ne s'est pas avéré concluant lorsqu'il a été tenté sur d'autres sites de la région bruxelloise.

Le Collège est parvenu à amender les projets prévus pour le tronçon Xavier De Bue/Alseberg de manière à étendre l'aménagement de plain-pied jusqu'au carrefour avec la rue du Doyenné.

Le Collège réfléchit aussi à des alternatives telles qu'un changement de statut du parking Doyenné/Saint-Pierre, qui compte deux étages de 40 places (certaines louées à l'année, d'autres placées en zone verte), afin d'y assurer une gestion plus dynamique du stationnement.

Le dépôt du service de la Voirie situé à la rue des Fidèles pourrait aussi, le cas échéant, servir d'espace de stationnement pour les riverains.

De plus, le déménagement des services communaux va sans doute avoir un impact positif sur le stationnement dans ce quartier, mais il est difficile de le quantifier de manière précise.

Le Collège va organiser au mois de décembre une réunion publique consacrée à la mobilité et à l'aménagement de l'espace public dans le quartier d'Uccle-Centre, à l'intention des riverains et commerçants. En fonction de la situation sanitaire, cette réunion aura lieu en mode présentiel ou en mode virtuel.

M. l'Echevin Wyngaard déplore aussi le stationnement sauvage sur la chaussée d'Alseberg, mais ce phénomène s'explique par le caractère transitoire de la situation actuelle, puisqu'on se situe dans la phase de finition d'un chantier régional piloté par Bruxelles-Mobilité et la STIB.

L'aménagement en surface est achevé mais diverses pièces de mobilier urbain doivent encore être placées (corbeilles, arceaux, panneaux de signalisation, etc.).

Les matériaux de construction qui sont encore stockés à différents endroits seront retirés par l'entrepreneur demain après-midi.

Pour ce qui concerne le carrefour de la rue Xavier De Bue, il n'y a aucune négligence de la part de la commune ou de la Région.

En réalité, si l'entrepreneur intervenait au carrefour entre la rue Xavier De Bue et la chaussée d'Alseberg, il faudrait interrompre la circulation.

Dès lors, le Collège a estimé qu'il serait préférable d'attendre les périodes de congé scolaires pour lancer cette opération, afin d'en limiter l'impact sur la mobilité.

Selon les dernières informations, ces travaux pourront être entrepris lors des congés scolaires de Carnaval et de Pâques.

M. Hayette ne remet pas en cause la bonne volonté du Collège mais émet un certain doute à l'égard d'alternatives telles que le parking du Doyenné, qui amèneront les personnes d'un certain âge venant de l'extérieur à renoncer à fréquenter les commerces uclois.

Par ailleurs, le déménagement des services communaux aura indubitablement un impact négatif sur les commerces d'Uccle-Centre car c'est une illusion de croire qu'un fois installés dans l'immeuble de la rue de Stalle, les agents communaux vont prendre le tram pour faire leurs courses sur la chaussée d'Alseberg.

M. De Bock regrette que le Collège uclois n'ait pas mené un lobbying aussi dynamique que son homologue jettois, qui est parvenu à obtenir un financement régional du parking de la place du Miroir.

La situation du quartier d'Uccle-Centre entraîne inéluctablement un report du stationnement sur l'ensemble des voiries avoisinantes, dont se plaignent les riverains et commerçants.

Le parking du Doyenné est une fausse alternative et le déménagement des services communaux ne doit pas être pris en considération dans ce débat dans la mesure où les problèmes de stationnement surviennent surtout le samedi.

Quoi que le Collège puisse dire, certains trottoirs demeurent dangereux et les vestiges des travaux entrepris donnent un sentiment d'inachevé.

M. l'Echevin Wyngaard précise que les données chiffrées relatives à l'occupation du parking de la place du Miroir sont loin d'être enthousiasmantes.

Les trottoirs sont dans un état remarquable après le passage des services communaux et de l'entrepreneur, et l'administration a reçu beaucoup d'avis positifs de la part de citoyens qui se réjouissent de la qualité esthétique du revêtement.

Des contrôles ont été effectués pour lutter contre le stationnement sauvage. La Région est intervenue à cet égard pour placer des panneaux provisoires d'interdiction de stationnement.

Si cela s'avère nécessaire, des pièces de mobilier urbain telles que des bollards ou des demi-sphères seront installées pour délimiter l'espace réservé aux piétons. Le Collège préférerait toutefois éviter qu'on en vienne à cette solution, en raison de son caractère inesthétique.

Le Collège envisage aussi l'instauration d'un système de « télé-jalonnement ». Il s'agit en l'occurrence d'une technologie de « stationnement intelligent », qui permet de savoir en temps réel le nombre de places de parking disponibles.

Quoi qu'il en soit, le Collège a l'intention de travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés et de confronter toutes les hypothèses à l'avis des riverains et commerçants.



Interpellation de M. Cools : Les initiatives à prendre pour poursuivre la vaccination à Uccle.

M. Cools signale que l'ensemble de la population uccloise est encore loin d'avoir reçu ses deux doses de vaccin, même si le taux de vaccination est plus élevé à Uccle que dans d'autres communes.

Une campagne de vaccination a aussi été lancée en vue de l'injection d'une 3^{ème} dose aux personnes âgées de plus de 65 ans ou souffrant de comorbidités

Vu que le centre de vaccination de la rue Egide Van Ophem, apprécié par la population, a été fermé, les Ucclois doivent se rendre dans d'autres communes pour se faire vacciner et l'accueil du centre le plus proche, situé à Forest, laisse franchement à désirer.

Les 5 et 6 novembre derniers, un bus de vaccination était accessible aux abords de l'école du Longchamp.

Le Collège a-t-il envisagé le stationnement de tels « vaccibus » à d'autres dates et dans d'autres quartiers, notamment les quartiers du Homborch et du Melkriek, à forte densité de logements sociaux ? Comment les Ucclois sont-ils informés du passage de ces bus ? Le Collège a-t-il entrepris des démarches auprès de la Cocom (Commission communautaire commune) pour obtenir une présence régulière de ces bus de vaccination sur le territoire communal ? Quel bilan le Collège tire-t-il de cette expérience des bus de vaccination ?

Au début de la pandémie, les membres du Conseil communal étaient régulièrement informés par mail des actions et décisions prises dans le cadre de la gestion de cette crise. Ce n'est plus le cas depuis plusieurs mois, et cela n'a pas été le cas pour la présence de ce vaccibus près de l'école du Longchamp. Ne conviendrait-il pas d'assurer à nouveau cette information régulière du Conseil communal ?

Le site internet communal diffuse des informations sur le Covid Safe Ticket (CST), le port du masque, le télétravail, mais ne fournit pas des renseignements sur la 3^{ème} dose ni des arguments de nature à inciter les citoyens non vaccinés à se faire vacciner.

Serait-il possible d'intégrer ces informations complémentaires sur le site internet communal ?

Quelles sont les initiatives envisagées ou prises par le Collège pour promouvoir la vaccination et assurer le succès de la campagne pour la 3^{ème} dose ?

Question orale de M. Cohen : Personnel communal : taux de vaccination.

M. Cohen rappelle que le SPF Santé publique a transmis de manière totalement anonyme à chaque employeur de Belgique le taux de vaccination de son personnel.

Quel est le taux de vaccination du personnel ucclois (avec, si possible, une pondération entre ouvriers et employés) ?

Quelles sont les initiatives du Collège pour augmenter le nombre de vaccinés au sein du personnel communal ?

Mme Fremault estime primordiale la mise en place du dispositif nécessaire à l'administration d'une 3^{ème} dose, qui sera abordée demain lors de la réunion en urgence du Comité de concertation (Codeco).

Les quatre centres bruxellois qui ont déjà commencé les injections de cette 3^{ème} dose ne suffiront probablement pas, si le Codeco confirme demain l'accélération de cette 3^{ème} vaccination « Booster » censée être opérée sous l'égide des différents gouvernements.

La commune d'Uccle s'est-elle portée candidate auprès de la Cocom (Commission communautaire commune) pour participer à cette campagne en faveur de la 3^{ème} dose en accueillant un centre de vaccination sur son territoire ?

Si c'est le cas, quel lieu pourrait être retenu ? Des critères tels que la mobilité des personnes handicapées seront certainement pris en compte par le Collège pour déterminer le choix du site.

Quelles seront les modalités de la communication, qui devra être élaborée dans un laps de temps assez court ?

La commune pourra-t-elle bénéficier d'une collaboration de la Croix-Rouge, comme ce fut le cas pour l'administration des 1^{ère} et 2^{ème} doses ?

Quel serait le coût supporté par la commune pour une participation à cette campagne de vaccination supplémentaire ? Un partenariat est-il déjà en cours d'élaboration avec la Cocom ?

M. De Bock souhaiterait obtenir des informations sur le taux de vaccination à Uccle, étant donné que des membres du Collège ont déclaré lors d'interviews que celui-ci s'élevait à 70 % alors que, selon les données de Sciensano, il se situerait plutôt entre 60 et 65 %.

Il serait opportun de disposer d'une répartition de ce taux par quartier afin de déterminer les zones où l'effort de sensibilisation doit être accentué, de manière à éviter un nouveau lock-down. C'est d'autant plus nécessaire que ce taux de 60 à 65 % constitue une moyenne : cela signifie que dans certains quartiers, la couverture vaccinale est inférieure à 50 % alors que dans d'autres, elle est supérieure à 80 %.

Le Collège a-t-il maintenu le passage des vaccibus dans les quartiers où la population est peu vaccinée ?

Vu que les personnes âgées qui ont reçu une invitation pour l'injection d'une 3^{ème} dose sont envoyées à Forest, il serait peut-être opportun d'avoir à nouveau un centre de vaccination sur le territoire ucclois.

M. De Bock insiste aussi sur le respect de la législation linguistique : les citoyens ont le droit d'obtenir des documents libellés dans leur propre langue pour tout ce qui concerne la vaccination (certificat de vaccination, CST, etc.). Les personnes qui se sont rendues au centre de vaccination de Forest ont parfois reçu la moitié des documents en néerlandais et l'autre moitié en français alors qu'elles avaient explicitement demandé que toutes les pièces leur soient envoyées en français.

Il serait d'ailleurs utile que les effectifs des centres de vaccination comprennent aussi des collaborateurs maîtrisant les autres langues usitées en région bruxelloise.

M. Hayette remarque que le processus de vaccination pour la 3^{ème} dose est beaucoup plus souple en France.

Il reconnaît toutefois la complexité de la situation, car il s'agit de trouver le point d'équilibre le plus adéquat entre solidarité et liberté.

Il partage le point de vue de M. Cools selon lequel il convient d'associer tous les acteurs intéressés, afin de garantir une transparence démocratique, et est partisan, tout comme Mme Fremault, d'une multiplication des centres de vaccination.

Un surcroît de souplesse devrait permettre d'impliquer davantage les infirmières et les médecins dans la campagne de vaccination, afin d'éradiquer cette pandémie le plus rapidement possible.

Mme Lederman-Bucquet signale que la Cocom a lancé de nombreuses initiatives visant à identifier les poches de résistance à la vaccination et à retisser du lien social.

C'est notamment le cas des « Spoc » (Single point of contact) ainsi que des « RAQ » (Relais d'action des quartiers), qui, après avoir identifié les zones à faible taux de vaccination, y mènent des opérations via les « Brico » (Bureaux de recherches et d'investigations sur le commun).

Toutes ces structures travaillent en collaboration avec la Cocom, les administrations communales et les associations.

Mme Alami remarque que la communauté ahmadie a mis sa mosquée à disposition pour les vaccinations.

Les églises ne pourraient-elles pas aussi, le cas échéant, faire office de centres de vaccination ?

M. Zygas précise que les personnes rétives à la vaccination risquent, en encombrant les hôpitaux, d'empêcher le traitement des patients souffrant d'autres pathologies que le covid.

La vaccination des personnes non encore vaccinées constitue donc un objectif prioritaire par rapport à l'administration de la 3^{ème} dose aux citoyens déjà vaccinés.

M. l'Echevin Hublet répond qu'Uccle a été une commune particulièrement proactive dans la campagne pour les 1^{ère} et 2^{ème} doses, grâce au centre de vaccination implanté sur son territoire, qui a permis d'aboutir au taux de 80 % d'Ucclois de plus de 12 ans vaccinés, l'effectif des non-vaccinés s'élevant, quant à lui, à 15.041 personnes.

Lorsque ce centre a été fermé, la commune s'est investie dans des actions de vaccination complémentaires via le passage de vaccibus.

Les sites choisis pour le passage des bus n'ont pas été déterminés à l'aveuglette mais sur base des taux de vaccination par quartier. C'est la raison pour laquelle ont été successivement ciblés les quartiers de la rue Vanderkindere autour de l'église du Sacré-Cœur, de l'étoile Coghen, du Bourdon et de la rue Edith Cavell en face de l'école du Longchamp. Un vaccibus stationnera encore les 3 et 4 décembre prochains au parvis Saint-Pierre.

Les quartiers du Homborch et du Melkriek n'ont pas été retenus car le taux de vaccination y est déjà élevé.

Les habitants ont été avisés du passage de ces bus via un dépliant (flyer) déposé dans les boîtes aux lettres des rues adjacentes.

L'information était aussi disponible sur le site de la Cocom et la page Facebook de l'administration communale.

Les résultats de l'expérience des vaccibus, qui exige chaque fois la mobilisation de 5 personnes (un médecin, une infirmière, un chauffeur et deux agents administratifs), sont plutôt mitigés, étant donné qu'une grande part de la population uccloise est déjà vaccinée. D'ailleurs, il arrive fréquemment que les citoyens qui se font vacciner dans les bus stationnés à Uccle ne soient pas ucclois.

De toute façon, le Collège a la volonté de promouvoir la vaccination de la 3^{ème} dose pour les citoyens déjà doublement vaccinés (ou de la seconde dose s'il s'agit du vaccin Johnson & Johnson) ou des deux doses initiales pour les 20 % d'Ucclois non encore vaccinés.

Le Collège a donc signalé au Ministre Maron et à la Cocom que la commune d'Uccle est prête à accueillir un nouveau centre de vaccination.

La Cocom, qui en assumera le coût, y est favorable, mais le site et les partenariats n'ont pas encore été déterminés. Il est toutefois probable que la Croix-Rouge prêtera son concours.

Une réunion est prévue la semaine prochaine avec les responsables de la Cocom pour définir les modalités de cette implantation.

Des annonces invitant les Ucclois à se faire injecter une 3^{ème} dose de vaccin seront intégrées au site internet communal lorsque les modalités pratiques d'organisation du centre auront été fixées. Néanmoins, une mise à jour des informations est déjà diffusée de manière régulière sur la page Facebook de l'administration communale.

De plus, sur les 11 numéros du Wolvendael parus en 2021, 8 comportaient un article relatif à la crise sanitaire.

M. l'Echevin Hublet précise aussi que 80 % des effectifs du personnel communal sont déjà entièrement vaccinés. Il ne dispose pas de statistiques quant à la pondération entre ouvriers et employés. Un mail a été diffusé au sein de l'administration pour signaler que les agents non-vaccinés peuvent se rendre au vaccibus qui stationnera au parvis Saint-Pierre.

M. Cools invite le Collège à informer régulièrement par mail les membres du conseil communal sur l'évolution de la crise sanitaire, comme ce fut le cas au début de la pandémie.

Il partage les préoccupations de M. De Bock quant au respect des lois linguistiques, car les citoyens ont le droit d'obtenir tous les renseignements nécessaires dans leur propre langue.

M. De Bock invite le Collège à adresser un courrier officiel aux ministres Maron et Van den Brandt pour leur rappeler l'obligation de transmettre les documents dans la langue du destinataire.

M. Cohen estime que le Collège ne devrait se limiter à l'envoi d'un mail pour inciter les agents communaux récalcitrants à la vaccination à changer d'avis.

M. Cornelis bevestigt dat het gesproken is over taalproblemen in het toesturen van inlichtingen om vaccineerd te worden.

Les intervenants ont raison : tout le monde a le droit de recevoir les invitations dans sa langue.

Maar het is ook noodzakelijk dat de mensen aan het onthaal van het Ukkelse vaccinatiecentrum een voldoende kennis van Nederlands hebben, want M. Cornelis heeft soms klachten daarover gehoord.

Maar M. Cornelis dankt vooraf het College voor de inspanningen die geleverd zullen worden.

M. l'Echevin Hublet répond que le Collège ne manquera pas de relayer les préoccupations d'ordre linguistique de M. De Bock auprès de la Cocom.

Le premier centre de vaccination implanté à Uccle comprenait dans son staff au moins deux personnes maîtrisant le néerlandais.

Le Collège veillera à ce que le bilinguisme soit garanti dans le nouveau centre.